

États financiers consolidés trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME
DE PENSIONS DU CANADA**

30 juin 2010

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Bilan consolidé
Au 30 juin 2010
(non vérifié)

(en millions de dollars)

	<u>30 juin 2010</u>	<u>31 mars 2010</u>	<u>30 juin 2009</u>
ACTIF			
Placements (note 3)	133 628 \$	130 477 \$	120 011 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	992	1 118	576
Locaux et matériel	35	21	28
Autres actifs	23	25	19
TOTAL DE L'ACTIF	134 678	131 641	120 634
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 3)	3 906	2 519	3 185
Montants à payer au titre des opérations en cours	1 037	1 391	779
Créditeurs et charges à payer	55	101	67
TOTAL DU PASSIF	4 998	4 011	4 031
ACTIF NET	129 680 \$	127 630 \$	116 603 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT

Capital-actions (note 5)	-	-	-
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	22 804	24 561	16 160
Transferts accumulés nets du Régime de pensions du Canada (note 6)	106 876	103 069	100 443
ACTIF NET	129 680 \$	127 630 \$	116 603 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de
l'exploitation
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les	
	30 juin 2010	30 juin 2009
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET(TE) (note 7)	(1 692) \$	7 641 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges du personnel	42	41
Frais généraux	19	17
Honoraires de services professionnels	4	2
	65	60
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION	(1 757)	7 581
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
 AU DÉBUT	24 561	8 579
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
 À LA FIN	22 804 \$	16 160 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres terminés les	
	30 juin 2010	30 juin 2009
ACTIF NET AU DÉBUT	127 630 \$	105 501 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 6)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	9 855	8 902
Transferts au Régime de pensions du Canada	(6 048)	(5 381)
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(1 757)	7 581
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
 POUR LE TRIMESTRE	2 050	11 102
ACTIF NET À LA FIN	129 680 \$	116 603 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé du portefeuille
Au 30 juin 2010
(non vérifié)

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	30 juin 2010	31 mars 2010	30 juin 2009
ACTIONS (note 3a)			
Actions canadiennes			
Actions de sociétés ouvertes	7 703 \$	8 553 \$	7 898 \$
Actions de sociétés fermées	1 034	985	796
	8 737	9 538	8 694
Actions étrangères sur les marchés établis			
Actions de sociétés ouvertes	24 263	24 614	24 828
Actions de sociétés fermées	15 375	14 565	12 748
	39 638	39 179	37 576
Actions sur les marchés émergents			
Actions de sociétés ouvertes	4 977	4 895	4 777
Actions de sociétés fermées	568	512	297
	5 545	5 407	5 074
TOTAL DES ACTIONS	53 920	54 124	51 344
PLACEMENTS À REVENU FIXE (note 3b)			
Obligations	36 402	35 649	30 201
Autres titres de créance	4 315	3 526	2 408
Titres du marché monétaire	14 665	14 068	15 715
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	55 382	53 243	48 324
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU (note 3c)	3 003	2 871	1 859
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION (note 3d)			
Biens immobiliers publics	-	-	317
Biens immobiliers privés	9 009	7 982	7 518
Infrastructures	6 053	5 821	4 566
Obligations indexées sur l'inflation	847	904	830
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	15 909	14 707	13 231
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 3e)	4 000	4 000	4 000
Intérêts courus	482	594	433
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 3f)	828	760	692
Dividendes à recevoir	104	178	128
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	5 414	5 532	5 253
TOTAL DES PLACEMENTS	133 628 \$	130 477 \$	120 011 \$
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Passifs liés au financement par emprunt (note 3g)	(1 303)	(1 303)	(1 300)
Dette sur les biens immobiliers privés (note 3d)	(1 110)	(947)	(934)
Passifs liés aux dérivés (note 3f)	(1 493)	(269)	(951)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(3 906)	(2 519)	(3 185)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	992	1 118	576
Montants à payer au titre des opérations en cours	(1 037)	(1 391)	(779)
PLACEMENTS NETS	129 677 \$	127 685 \$	116 623 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé de la répartition de l'actif
Au 30 juin 2010
(non vérifié)

Le présent état consolidé de la répartition de l'actif présente les catégories d'actifs selon le but visé par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2010		31 mars 2010		30 juin 2009	
	<u>Juste valeur</u>	<u>(%)</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>(%)</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>(%)</u>
ACTIONS						
Actions canadiennes	17 633 \$	13,6 %	18 503 \$	14,5 %	16 736 \$	14,4 %
Actions étrangères sur les marchés établis	45 956	35,5	46 221	36,2	44 375	38,0
Actions sur les marchés émergents	6 255	4,8	6 465	5,0	5 979	5,1
	69 844	53,9	71 189	55,7	67 090	57,5
PLACEMENTS À REVENU						
FIXE						
Obligations	36 083	27,8	35 418	27,7	30 075	25,8
Autres titres de créance	4 339	3,4	3 532	2,8	2 350	2,0
Titres du marché monétaire ¹	2 403	1,8	1 654	1,3	2 931	2,5
Passifs liés au financement par emprunt	(1 303)	(1,0)	(1 303)	(1,0)	(1 300)	(1,1)
	41 522	32,0	39 301	30,8	34 056	29,2
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION						
Biens immobiliers ²	7 899	6,1	7 035	5,5	6 901	5,9
Infrastructures	6 119	4,7	5 821	4,6	4 566	3,9
Obligations indexées sur l'inflation	4 293	3,3	4 339	3,4	4 010	3,5
	18 311	14,1	17 195	13,5	15 477	13,3
PLACEMENTS NETS	129 677 \$	100 %	127 685 \$	100 %	116 623 \$	100 %

¹ Comprend les stratégies de rendement absolu.

² Déduction faite de la dette sur les biens immobiliers privés, tel qu'il est expliqué plus en détail à la note 3d).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé en décembre 1997 conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC. En mars 1999, l'Office a reçu du RPC ses premiers fonds destinés à l'investissement. L'actif de l'Office doit être placé, conformément à la *Loi*, aux règlements et aux politiques en matière de placement, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières. Le mandat de l'Office prescrit par la *Loi*, l'indice de référence global sur lequel sont fondées les décisions de placement ainsi que la stratégie de placement mise en œuvre pour soutenir la viabilité à long terme du Régime de pensions du Canada sont expliqués en détail aux pages 16 à 29 du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2010.

L'Office et ses filiales en propriété exclusive sont exemptés de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1) d) et 149(1) d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office et de ses filiales appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office et ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états financiers intermédiaires ont été établis d'après les conventions comptables et les méthodes de calcul utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2010. L'information fournie dans ces états financiers consolidés intermédiaires n'est pas conforme à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels. Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent donc être lus en tenant compte des états financiers consolidés annuels établis au 31 mars 2010. Ces états financiers consolidés intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent la situation financière consolidée et les résultats consolidés des activités de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements dans les biens immobiliers privés dans des coentreprises. L'Office est considéré comme une société de placement conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18 (la « NOC-18 »), Sociétés de placement, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, par conséquent, l'Office déclare ses placements à la juste valeur. Dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires, les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période considérée.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation du prix des options et d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) La juste valeur des actions cotées en Bourse est fondée sur les cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables, comme pour les titres qui ne sont pas suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- ii) La juste valeur des placements en fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative communiquée par les gestionnaires externes des fonds ou d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables et les opérations avec des tiers, ou d'autres événements qui indiquent une variation de la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, qui utilise des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement semblables aux méthodes susmentionnées.
- iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- v) La juste valeur des obligations non négociables du gouvernement du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

- vi) La juste valeur des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées est calculée au moyen des cours du marché ou des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie fondée sur les taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
 - vii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.
 - viii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers publics est fondée sur les cours du marché.
 - ix) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette liée aux placements immobiliers privés est établie au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
 - x) La juste valeur des obligations indexées sur l'inflation est fondée sur les cours du marché.
 - xi) La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est établie d'après les cours des instruments sous-jacents lorsqu'ils sont accessibles. Si ces données ne sont pas accessibles, la juste valeur est fondée sur d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement qui tiennent compte de données telles que le cours des actions et les indices boursiers, les cours des courtiers, la volatilité observée sur les marchés, les taux de change, les taux d'intérêt actuels du marché, les écarts de taux et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Lors du calcul de la juste valeur, le risque d'illiquidité et le risque de crédit sont également pris en compte.
 - xii) Les passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à leur montant initial, lequel, avec les intérêts courus, s'approche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs.
- c) *Titres acquis en vertu de conventions de revente*

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues au besoin à des fins de protection contre le risque de crédit. En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, l'Office a le droit de liquider la garantie détenue. Les conventions de revente sont comptabilisées à l'état consolidé du portefeuille selon les montants auxquels les titres ont initialement été acquis. Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente sont comptabilisés dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

d) Modification de conventions comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé que les PCGR du Canada pour les entreprises ayant l'obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). L'Office adoptera les IFRS pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} avril 2011, ainsi que pour les chiffres correspondants de l'exercice précédent. En juin 2010, le CNC a publié un exposé-sondage proposant que les sociétés de placement puissent reporter de un an l'adoption des IFRS. Si la proposition de l'exposé-sondage était approuvée, l'Office serait tenu d'adopter les IFRS avec prise d'effet pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} avril 2012.

En juin 2010, le CNC a décidé de ne pas élargir le champ d'application du chapitre 4600, intitulé « Régimes de retraite », et reconsidérera la nécessité d'une telle modification une fois que l'International Accounting Standards Board aura déterminé si les sociétés de placement devraient être exemptées de la consolidation et comptabiliser à la juste valeur leurs participations donnant le contrôle dans d'autres entités.

L'Office a élaboré un plan de conversion aux IFRS et a déterminé les principales différences qui existent entre les PCGR du Canada actuels et les IFRS. Étant donné que les IFRS ne sont pas établis de façon définitive, l'Office ne peut déterminer l'incidence que ces différences pourraient avoir sur ses activités, sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. Nous continuons de surveiller les faits nouveaux et les modifications en matière d'IFRS et nous serons en mesure de respecter l'échéancier établi dans le plan de conversion aux IFRS.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

2. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

a) Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements comptabilisés à la juste valeur en fonction de l'analyse des données utilisées lors de leur évaluation, telles que :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix) (niveau 2);
- les données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données non observables) (niveau 3).

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	7 701 \$	- \$	2 \$	7 703 \$
Actions de sociétés fermées	-	-	1 034	1 034
	7 701	-	1 036	8 737
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	22 350	1 484	429	24 263
Actions de sociétés fermées	701	-	14 674	15 375
	23 051	1 484	15 103	39 638
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	4 592	385	-	4 977
Actions de sociétés fermées	-	-	568	568
	4 592	385	568	5 545
TOTAL DES ACTIONS	35 344	1 869	16 707	53 920
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	14 285	22 117	-	36 402
Autres titres de créance	-	1 227	3 088	4 315
Titres du marché monétaire	-	14 665	-	14 665
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	14 285	38 009	3 088	55 382
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	-	645	2 358	3 003
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION				
Biens immobiliers privés	-	-	9 009	9 009
Infrastructures	818	-	5 235	6 053
Obligations indexées sur l'inflation	847	-	-	847
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	1 665	-	14 244	15 909
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	4 000	-	4 000
Intérêts courus	-	482	-	482
Sommes à recevoir sur les dérivés	151	660	17	828
Dividendes à recevoir	-	104	-	104
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	151	5 246	17	5 414
TOTAL DES PLACEMENTS	51 445	45 769	36 414	133 628
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Passifs liés au financement par emprunt	-	(1 303)	-	(1 303)
Dette sur les biens immobiliers privés	-	(1 110)	-	(1 110)
Passifs liés aux dérivés	(48)	(1 445)	-	(1 493)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(48)	(3 858)	-	(3 906)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	-	992	-	992
Montants à payer au titre des opérations en cours	-	(1 037)	-	(1 037)
PLACEMENTS, MONTANT NET	51 397 \$	41 866 \$	36 414 \$	129 677 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

Transferts entre les niveaux 1, 2 et 3

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours du trimestre terminé le 30 juin 2010.

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 31 mars 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PLACEMENTS				
ACTIONS				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	8 551 \$	– \$	2 \$	8 553 \$
Actions de sociétés fermées	–	–	985	985
	8 551	–	987	9 538
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes ¹	22 623	1 509	482	24 614
Actions de sociétés fermées	688	–	13 877	14 565
	23 311	1 509	14 359	39 179
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes ¹	4 254	641	–	4 895
Actions de sociétés fermées	–	–	512	512
	4 254	641	512	5 407
TOTAL DES ACTIONS	36 116	2 150	15 858	54 124
PLACEMENTS À REVENU FIXE				
Obligations	13 436	22 213	–	35 649
Autres titres de créance	–	671	2 855	3 526
Titres du marché monétaire	–	14 068	–	14 068
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE	13 436	36 952	2 855	53 243
STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU	–	638	2 233	2 871
PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION				
Biens immobiliers privés	–	–	7 982	7 982
Infrastructures	981	–	4 840	5 821
Obligations indexées sur l'inflation	904	–	–	904
TOTAL DES PLACEMENTS SENSIBLES À L'INFLATION	1 885	–	12 822	14 707
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	–	4 000	–	4 000
Intérêts courus	–	594	–	594
Sommes à recevoir sur les dérivés	161	594	5	760
Dividendes à recevoir	–	178	–	178
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS	161	5 366	5	5 532
TOTAL DES PLACEMENTS	51 598	45 106	33 773	130 477
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
Passifs liés au financement par emprunt	–	(1 303)	–	(1 303)
Dette sur les biens immobiliers privés	–	(947)	–	(947)
Passifs liés aux dérivés	(20)	(249)	–	(269)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(20)	(2 499)	–	(2 519)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	–	1 118	–	1 118
Montants à payer au titre des opérations en cours	–	(1 391)	–	(1 391)
PLACEMENTS, MONTANT NET	51 578 \$	42 334 \$	33 773 \$	127 685 \$

¹ Comprend les placements dans les fonds.

Transferts entre les niveaux 1, 2 et 3

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, des transferts de 1,5 milliard de dollars et de 0,7 milliard de dollars ont eu lieu, respectivement, du niveau 2 au niveau 3 et du niveau 3 au niveau 1. Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

3. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office gère différents types de placements et de passifs liés aux placements, qui sont décrits ci-dessous :

a) Actions

- i) Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 30 juin 2010, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 2 298 millions de dollars (2 631 millions de dollars au 31 mars 2010; 2 120 millions de dollars au 30 juin 2009).
- ii) Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée type de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 30 juin 2010, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 3 857 millions de dollars (3 997 millions de dollars au 31 mars 2010; 3 039 millions de dollars au 30 juin 2009).

b) Placements à revenu fixe

- i) Les obligations consistent en des obligations négociables et en des obligations non négociables du gouvernement du Canada.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la *Loi*, d'une clause de renouvellement qui permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt en vigueur sur les marchés financiers dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que d'exercer le droit de renouvellement prévu par la *Loi* décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Les échéances des obligations négociables et non négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement ou des intérêts courus, s'établissaient comme suit au 30 juin 2010 :

(en millions de dollars)	Échéances					Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
Obligations négociables						
Gouvernement du Canada	- \$	2 102 \$	601 \$	794 \$	3 497 \$	3,0 %
Gouvernements provinciaux canadiens	-	839	816	1 226	2 881	4,1
Sociétés d'État canadiennes	-	2 597	571	392	3 560	3,3
Gouvernements étrangers	-	1 641	1 100	616	3 357	2,2
Obligations de sociétés	1	490	479	20	990	5,0
Obligations non négociables						
Gouvernement du Canada	53	16	-	-	69	1,2
Gouvernements provinciaux canadiens	2 217	3 357	3 107	13 367	22 048	4,4
Total	2 271	\$ 11 042	\$ 6 674	\$ 16 415	\$ 36 402	3,9 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

- ii) Les autres titres de créance consistent en des placements dans des fonds de titres de créance privés et des fonds de placements hypothécaires en difficulté ainsi qu'en des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées. Les échéances des placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées s'établissaient comme suit au 30 juin 2010 :

(en millions de dollars)	Échéances				Total	Rendement moyen effectif
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Prêts adossés	8 \$	1 048 \$	462 \$	27 \$	1 545 \$	6,2 %

- c) *Stratégies de rendement absolu*

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés.

- d) *Placements sensibles à l'inflation*

- i) L'Office investit dans l'immobilier au moyen d'actions de sociétés cotées en Bourse, de fonds et de placements dans des biens immobiliers privés.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont détenus par des filiales en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des gestionnaires de placements, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2010, la quote-part de la filiale dans ces placements comprenait 9 009 millions de dollars (7 982 millions de dollars au 31 mars 2010; 7 518 millions de dollars au 30 juin 2009) et 1 110 millions de dollars de dette garantie (947 millions de dollars au 31 mars 2010; 934 millions de dollars au 30 juin 2009). Les échéances des remboursements en capital non actualisés de la dette garantie au 30 juin 2010 se présentaient comme suit :

(en millions de dollars)	Échéances				Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Dette sur les biens immobiliers privés	80 \$	779 \$	216 \$	151 \$	1 226 \$	1 110 \$	5,2 %

Les placements dans les biens immobiliers privés incluent des investissements dans des coentreprises. La quote-part de l'Office dans les coentreprises se résume comme suit :

Quote-part de l'actif net			
(en millions de dollars)	Au 30 juin 2010	Au 31 mars 2010	Au 30 juin 2009
Actif	6 134 \$	5 259 \$	4 890 \$
Passif	(1 110)	(947)	(934)
	5 024 \$	4 312 \$	3 956 \$

Quote-part du bénéfice net		Pour les trimestres terminés les 30 juin	
(en millions de dollars)	2010	2009	
Produits	163 \$	145 \$	
Charges	(95)	(88)	
	68 \$	57 \$	

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

- ii) En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée type est de 10 ans. Au 30 juin 2010, les placements en infrastructures comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 4 750 millions de dollars (4 395 millions de dollars au 31 mars 2010; 3 228 millions de dollars au 30 juin 2009).
- iii) Les échéances des obligations indexées sur l'inflation au 30 juin 2010 se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéances					Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
Obligations indexées sur l'inflation	- \$	104 \$	98 \$	645 \$	847 \$	1,4 %

- e) *Titres acquis en vertu de conventions de revente*

Les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente au 30 juin 2010 se présentaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéances					Rendement effectif moyen
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	
Titres acquis en vertu de conventions de revente	2 500 \$	1 500 \$	- \$	- \$	4 000 \$	2,1 %

- f) *Contrats dérivés*

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt, taux de change ou autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans le bilan consolidé. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant lié au risque de marché ou le montant lié au risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état consolidé du portefeuille. Dans l'état consolidé de la répartition de l'actif, les contrats dérivés sont répartis entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rattachent.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et limiter ou ajuster l'exposition aux risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt, de change et aux autres risques financiers sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

- i) L'Office utilise différents types de produits dérivés, qui sont décrits ci-dessous :

Contrats sur actions

Les contrats à terme sur actions sont des contrats standardisés négociés en Bourse et qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie fondés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou du rendement d'un autre instrument.

Les swaps de variance sont des contrats négociés hors Bourse et qui visent l'échange de flux de trésorerie selon l'écart réalisé entre la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière et le prix d'exercice déterminé dans le contrat.

Les options sur actions sont des accords contractuels en vertu desquels le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. L'Office achète et vend des options sur actions. Les options sur actions peuvent être négociées sur des Bourses réglementées ou hors Bourse en quantité standardisée ou en une quantité convenue par les contreparties.

Lorsque l'Office vend des options de vente, il pourrait être tenu d'acheter l'actif sous-jacent en tout temps, à une date fixe ou au cours d'une période future fixe. Le montant maximal à payer aux termes de la vente de ces options de vente correspond à leur valeur nominale.

Les bons de souscription sont négociés hors Bourse et en Bourse. En vertu de ces bons de souscription, l'émetteur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'actions de l'émetteur à un prix déterminé d'avance.

Contrats de change

Les contrats de change sont des contrats négociés sur le marché hors Bourse et conclus entre deux contreparties, qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux de change futur pour une certaine période de temps.

Contrats sur taux d'intérêt

Les contrats à terme standardisés sur obligations sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice sur obligations, d'un panier d'obligations ou encore d'une obligation particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont négociés hors Bourse, négociés entre deux contreparties et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux d'intérêt futur pour une certaine période de temps.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

Les swaps sur obligations et les swaps sur obligations indexées sur l'inflation sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent le rendement d'une obligation, d'une obligation indexée sur l'inflation ou d'un groupe de ces instruments contre un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre instrument.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent des flux de trésorerie dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché, les deux étant calculés à partir du même montant nominal de référence. Le montant nominal n'est pas échangé. Les swaps de devises comprennent l'échange des intérêts et du montant nominal dans deux devises différentes.

Contrats de crédit

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit découlant d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. L'Office achète et vend des swaps sur défaillance qui fournissent une protection contre la baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) qui pourrait découler d'un événement de crédit précis tel qu'un défaut de paiement ou une faillite. L'acheteur verse une prime au vendeur en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Lorsque l'Office vend des swaps sur défaillance, il est tenu d'indemniser les contreparties en cas de baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) par suite d'un incident de crédit précis, comme un manquement à une obligation ou une faillite. Le montant maximal à payer aux contreparties aux termes des swaps sur défaillance vendus correspond à leur valeur nominale.

ii) Risque lié aux dérivés

Les principaux risques liés aux dérivés sont les suivants :

Risque de marché

La valeur positive ou négative générée par les dérivés est fonction de la variation de la valeur des actifs sous-jacents, de la fluctuation des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou de la variation d'autres facteurs liés au marché, selon que les modalités des dérivés conclus précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats assortis de modalités semblables et d'une même durée résiduelle qui pourraient être négociés dans le contexte actuel du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché lié aux dérivés est une composante du risque de marché lié au portefeuille global, lequel est géré au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, comme il est décrit à la note 8.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à ses obligations envers l'Office. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la juste valeur positive de l'instrument dérivé et correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat. Les dérivés négociés hors Bourse présentent en général un risque de crédit plus élevé que les contrats négociés en Bourse. Le risque de crédit lié aux contrats négociés en Bourse est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des Bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer l'obligation du vendeur d'un contrat et garantir son exécution.

L'Office limite le risque de crédit lié aux contrats négociés hors Bourse de plusieurs façons, notamment en négociant uniquement avec des contreparties autorisées présentant une qualité de crédit minimale et en limitant l'exposition maximale à une seule contrepartie, ainsi que par l'utilisation d'accords cadres de compensation et de garanties comme il est mentionné à la note 8.

iii) La juste valeur des contrats dérivés détenus s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2010			Au 31 mars 2010	Au 30 juin 2009
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette	Juste valeur nette	Juste valeur nette
Contrats sur actions					
Contrats à terme standardisés sur actions	5 \$	(47) \$	(42) \$	(18) \$	(21) \$
Swaps sur actions	255	(744)	(489)	254	154
Swaps de variance	5	(197)	(192)	19	(69)
Options achetées négociées en Bourse	-	-	-	-	-
Options vendues sur le marché hors cote	-	(73)	(73)	(57)	(76)
Bons de souscription	161	-	161	164	141
Total des contrats sur actions	426	(1 061)	(635)	362	129
Contrats sur devises					
Contrats à terme de gré à gré	251	(343)	(92)	103	(214)
Total des contrats sur devises	251	(343)	(92)	103	(214)
Contrats sur taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés sur obligations	1	-	1	-	-
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Swaps sur obligations	14	(1)	13	2	(8)
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	78	(3)	75	78	92
Swaps sur taux d'intérêt	10	(62)	(52)	8	29
Swaps sur devises	15	-	15	10	(282)
Total des contrats sur taux d'intérêt	118	(66)	52	98	(169)
Contrats de crédit					
Swaps sur défaillance achetés	32	(20)	12	(4)	(5)
Swaps sur défaillance vendus	1	(3)	(2)	-	-
Total des contrats de crédit	33	(23)	10	(4)	(5)
Sous-total	828	(1 493)	(665)	559	(259)
Moins : garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	-	-	-	(68)	-
Total	828 \$	(1 493) \$	(665) \$	491 \$	(259) \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

iv) L'échéance des montants nominaux liés aux contrats dérivés détenus se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2010				Total	Au 31 mars 2010	Au 30 juin 2009
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans		Total	Total
Contrats sur actions							
Contrats à terme standardisés sur actions	5 854 \$	- \$	- \$	- \$	5 854 \$	5 353 \$	3 467 \$
Swaps sur actions	20 191	1 443	-	-	21 634	19 119	15 102
Swaps de variance	93	609	4 618	-	5 320	5 049	4 729
Options achetées négociées en Bourse	13	-	-	-	13	40	-
Options vendues sur le marché hors cote	241	-	-	-	241	214	245
Bons de souscription	49	411	5	-	465	489	419
Total des contrats sur actions	26 441	2 463	4 623	-	33 527	30 264	23 962
Contrats sur devises							
Contrats à terme de gré à gré	36 371	-	-	-	36 371	32 747	21 882
Total des contrats sur devises	36 371	-	-	-	36 371	32 747	21 882
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés sur obligations	1 577	-	-	-	1 577	270	281
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-
Swaps sur obligations	866	-	-	-	866	338	1 544
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	3 448	-	-	89	3 537	3 373	3 111
Swaps sur taux d'intérêt	-	1 211	784	102	2 097	1 451	786
Swaps sur devises	-	-	133	-	133	133	1 477
Total des contrats sur taux d'intérêt	5 891	1 211	917	191	8 210	5 565	7 199
Contrats de crédit							
Swaps sur défaillance achetés	-	549	443	-	992	784	94
Swaps sur défaillance vendus	-	43	15	-	58	-	-
Total des contrats de crédit	-	592	458	-	1 050	784	94
Total	68 703 \$	4 266 \$	5 998 \$	191 \$	79 158 \$	69 360 \$	53 137 \$

g) *Passifs liés au financement par emprunt*

Au 30 juin 2010, l'échéancier des remboursements de capital non actualisés relativement aux passifs liés au financement par emprunt se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéances				Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré
	D'ici 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	Total		
Papier commercial à payer	823 \$	480 \$	- \$	1 303 \$	1 303 \$	0,6 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

h) Garanties

Les opérations liées à des garanties sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des titres détenus et donnés en garantie se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2010	Au 31 mars 2010	Au 30 juin 2009
Titres à revenu fixe détenus à titre de garantie liée aux conventions de revente ¹	4 091 \$	4 088 \$	4 084 \$
Titres détenus à titre de garantie liée aux opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	63	–	–
Trésorerie détenue à titre de garantie liée aux opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	–	68	–
Titres donnés en garantie dans le cadre d'opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	(116)	–	–
Titres donnés en garantie sur des garanties (note 10)	(120)	(120)	–
Total	3 918 \$	4 036 \$	4 084 \$

¹ Au 30 juin 2010, la juste valeur des titres détenus à titre de garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élève à 3 924 millions de dollars (3 923 millions de dollars au 31 mars 2010; 3 923 millions de dollars au 30 juin 2009). Au 30 juin 2010, la juste valeur des titres vendus ou de nouveau donnés en garantie est de néant (néant au 31 mars 2010; néant au 30 juin 2009).

4. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2010; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2009) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2010, aucun montant n'avait été tiré sur les facilités de crédit (néant au 31 mars 2010; néant au 30 juin 2009).

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

6. TRANSFERTS DU ET AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi* et à un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations salariales et patronales au RPC.

L'Office assume également la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2010	Au 31 mars 2010	Au 30 juin 2009
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	222 367 \$	212 512 \$	191 106 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(115 491)	(109 443)	(90 663)
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada	106 876 \$	103 069 \$	100 443 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

7. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT NET(TE)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est présenté(e) déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements.

Le revenu (la perte) de placement net(te) est regroupé(e) par catégorie d'actifs en fonction de l'objectif des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Le revenu (la perte) de placement net(te), compte tenu des contrats dérivés, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>						
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010						
	Revenu de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ²	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	414 \$	(3 349) \$	(2 935) \$	(70) \$	(14) \$	(3 019) \$
Placements à revenu fixe ³	416	592	1 008	(21)	(11)	976
Placements sensibles à l'inflation	271	113	384	(13)	(20)	351
Total	1 101 \$	(2 644) \$	(1 543) \$	(104) \$	(45) \$	(1 692) \$

<i>(en millions de dollars)</i>						
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2009						
	Revenu de placement ¹	Gain net (perte nette) sur les placements ²	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	402 \$	6 212 \$	6 614 \$	(65) \$	(24) \$	6 525 \$
Placements à revenu fixe ³	342	988	1 330	(18)	-	1 312
Placements sensibles à l'inflation	149	(329)	(180)	(11)	(5)	(196)
Total	893 \$	6 871 \$	7 764 \$	(94) \$	(29) \$	7 641 \$

¹ Comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des placements dans les biens immobiliers privés (déduction faite des intérêts débiteurs) et les intérêts débiteurs sur les passifs liés au financement par emprunt.

² Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice ainsi que les autres charges liées aux placements.

³ Comprend les stratégies de rendement absolu.

8. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS

L'Office est exposé à différents risques financiers en raison de ses activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans les politiques en matière de placement approuvées par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Ce cadre contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement et a été conçu pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement comprend une limite en matière de risque de gestion active qui correspond au risque de placement maximal que peut assumer l'Office par rapport au portefeuille de référence du RPC. Le portefeuille de référence du RPC est approuvé par le conseil d'administration et constitue un point de référence pour évaluer le rendement des activités à valeur ajoutée de l'Office. Il représente un modèle stratégique à faible coût pour le portefeuille du RPC. L'objectif de l'Office est de fournir des rendements à valeur ajoutée supérieurs à ceux qui seraient générés par le portefeuille de référence du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de gestion active du portefeuille du RPC et rend compte de l'exposition au risque de gestion active au conseil d'administration au moins une fois par trimestre. La gestion des risques financiers est expliquée plus en détail à la page 23 de la section intitulée « Cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement » du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2010.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

- i) **Risque de marché** : Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque actions) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché. Tel qu'il a été expliqué précédemment, l'Office gère le risque de marché au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, lequel prescrit l'investissement dans un large éventail de catégories d'actifs et l'application de stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certaines expositions au risque de marché. Le risque de marché est composé des risques suivants :

Risque de change : L'Office est exposé au risque de change, puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de l'affectation des contrats dérivés de change s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2010		Au 31 mars 2010		Au 30 juin 2009	
Devises	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	38 214 \$	55 %	35 121 \$	55 %	31 449 \$	53 %
Euro	10 617	15	9 936	15	10 375	17
Livre sterling	6 617	9	4 430	7	3 779	6
Yen japonais	5 748	8	5 365	8	5 995	10
Dollar australien	3 040	4	2 345	4	1 556	3
Dollar de Hong Kong	1 448	2	1 537	2	2 499	4
Franc suisse	1 166	2	1 432	2	-	-
Autres	3 774	5	4 292	7	4 240	7
Total	70 624 \$	100 %	64 458 \$	100 %	59 893 \$	100 %

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les placements portant intérêt de l'Office sont exposés au risque de taux d'intérêt.

Risque actions : Le risque actions est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de marché découlant des titres sous-jacents aux placements des fonds.

Valeur à risque

L'Office utilise la méthode de la valeur à risque pour surveiller l'exposition au risque de marché et au risque de crédit du portefeuille du RPC. La méthode de la valeur à risque est une technique statistique utilisée pour estimer la perte de valeur éventuelle d'un placement qui pourrait découler des fluctuations des taux et des prix du marché au cours d'une période donnée et selon un niveau de confiance déterminé.

La valeur à risque est valide dans des conditions de marché normales et le calcul de celle-ci n'intègre pas précisément les pertes découlant d'événements exceptionnels sur le marché. Elle suppose également que les données passées du marché constituent une base solide pour l'estimation des éventuelles pertes futures. Si les conditions futures du marché et les relations entre les taux d'intérêt, les taux de change et les prix du marché différaient de façon importante de celles observées par le passé, les pertes réelles

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

pourraient sensiblement différer des pertes estimatives. L'estimation fournie par la méthode de la valeur à risque correspond à une seule valeur issue d'une distribution de pertes éventuelles que pourrait subir le portefeuille du RPC. Il ne s'agit pas d'une estimation du pire scénario possible.

La valeur à risque du marché calculée par l'Office est estimée au moyen d'une méthode de simulation, qui suppose un niveau de confiance de 90 pour cent et une période de détention de un an. L'hypothèse importante utilisée dans le cadre de cette méthode a trait à l'intégration de données passées relatives aux rendements hebdomadaires du marché des 10 dernières années.

La valeur à risque du crédit est estimée au moyen de la méthode de simulation de Monte Carlo qui suppose un horizon de placement de un an. Les hypothèses importantes prises en compte dans cette méthode comprennent l'utilisation d'indices du marché des deux dernières années en vue d'établir, au moyen de notations, des corrélations entre les manquements aux obligations et les révisions à la baisse du risque de crédit, ainsi que l'utilisation d'un historique de transition d'au moins 25 ans sur les corrélations entre les manquements aux obligations et les révisions à la baisse. L'estimation du risque de crédit nécessite l'élaboration d'un nombre suffisant de scénarios pour simuler des incidences de crédit à faible probabilité.

Selon la méthode de simulation historique et la méthode de simulation de Monte Carlo servant à estimer la valeur à risque, on présume également que les données du marché public utilisées pour représenter les rendements des placements sur le marché privé (p. ex. ceux des biens immobiliers privés et des actions de sociétés fermées) constituent des mesures raisonnables pour estimer l'apport de ces derniers à la valeur à risque.

La valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont estimées en supposant le même niveau de confiance pour que les résultats puissent être combinés en utilisant une corrélation positive appropriée et approuvée par le comité de planification des placements afin d'en arriver à une valeur correspondant au risque intégré découlant de la gestion active.

L'Office surveille le risque de gestion active du portefeuille du RPC par rapport à celui du portefeuille de référence du RPC. Les variations du risque de gestion active sont largement indépendantes des variations de la valeur à risque du portefeuille de référence et du portefeuille du RPC.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Notes complémentaires
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010
(non vérifié)

La valeur à risque à un niveau de confiance de 90 pour cent indique qu'il est probable qu'au cours d'un exercice sur 10, le portefeuille subisse des pertes correspondant au moins aux montants suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2010		Au 31 mars 2010		Au 30 juin 2009	
	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC ¹
Portefeuille de référence du RPC	12 850 \$	10,2 %	12 998 \$	10,2 %	11 708 \$	10,1 %
Risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC	1 860 \$	1,5 %	1 583 \$	1,2 %	1 589 \$	1,4 %
Portefeuille du RPC ²	13 932 \$	10,9 %	13 487 \$	10,6 %	12 299 \$	10,6 %
Valeur à risque du crédit du portefeuille du RPC	342 \$	0,3 %	334 \$	0,3 %	280 \$	0,3 %
Risque de marché intégré découlant de la gestion active et valeur à risque du crédit du portefeuille du RPC ³	1 958 \$	1,5 %	1 682 \$	1,3 %	1 667 \$	1,5 %

¹ Exclut certains actifs pour lesquels l'exposition au risque de marché n'est pas surveillée au moyen de la méthode de la valeur à risque, tels que les actifs du portefeuille de liquidités affectées aux prestations, qui constitue un programme de gestion distincte des liquidités à court terme conçu pour faciliter le versement des prestations mensuelles par le RPC.

² La valeur à risque du portefeuille du RPC est inférieure à la somme de la valeur à risque du portefeuille de référence du RPC et du risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC en raison de l'incidence positive de la diversification du risque.

³ La valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont combinées en supposant une corrélation positive dans les conditions normales du marché.

- ii) **Risque de crédit** : Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit de l'Office découle de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 3f). La valeur comptable de ces placements présentée à l'état consolidé du portefeuille représente le risque de crédit maximal à la date du bilan.

Le comité du crédit, lequel relève du comité de planification des placements et est présidé par le chef de l'exploitation, s'assure que les risques de crédit et l'exposition au risque de crédit sont repérés, évalués et surveillés sur une base régulière, indépendamment des services de placement, et qu'ils sont communiqués au moins une fois par mois au comité de planification des placements et au moins une fois par trimestre au conseil d'administration. Présidé par le stratège en chef des placements, le comité de planification des placements est responsable de surveiller et de gérer l'exposition au risque stratégique d'ensemble du portefeuille et de donner une orientation stratégique aux services de placement. Le comité du crédit se penche principalement sur les risques émergents qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition au risque de crédit de l'Office, notamment par l'analyse des risques de crédit qui pourraient ne pas avoir été repérés adéquatement par les modèles actuels de risque de crédit ou par les calculs de l'exposition au risque de crédit. Ces risques comprennent le risque de corrélation, le risque de marché lié aux fluctuations des écarts de taux ainsi que le risque de financement et d'illiquidité, du point de vue du crédit. L'évaluation du risque de crédit et la présentation de rapports, à l'égard de celui-ci, sont effectuées par des gestionnaires du risque professionnels du groupe de gestion du risque de placement. Le groupe de gestion du risque de placement fournit des analyses et un aperçu qualitatifs et quantitatifs du risque de crédit et de la surveillance des limites d'exposition enrichis d'une analyse détaillée de l'exposition au risque de crédit découlant d'un placement ou d'un secteur particulier. La valeur à risque du crédit est la mesure commune du risque de crédit dans toutes les stratégies de placement. Le groupe

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

de gestion du risque de placement travaille en étroite collaboration avec les services de placement pour fournir une évaluation des risques de crédit liés aux opérations importantes. Des rapports détaillés sur l'exposition au risque de crédit sont fournis à la direction sur une base hebdomadaire et au moins une fois par mois au comité du crédit et au comité de planification des placements.

L'Office gère le risque de crédit en fixant des limites d'exposition au risque de crédit global selon les catégories de notation. Le conseil d'administration approuve les limites d'exposition au risque de crédit au moins une fois par exercice. Une notation est attribuée aux contreparties selon celle qui a été établie par une agence de notation reconnue, le cas échéant, et/ou au moyen d'un processus interne d'évaluation du crédit. Si la notation établie à l'interne est inférieure à celle qui a été déterminée par une agence de notation reconnue, elle a préséance. L'exposition au risque de crédit relatif à une contrepartie est limitée à des montants maximaux qui sont précisés dans les politiques de placement. Afin de réduire la concentration du risque de crédit relatif à une contrepartie donnée, le comité du crédit a également établi des limites secondaires individuelles relatives à ces contreparties qui se situent à l'intérieur des limites d'exposition au risque de crédit. Le groupe de gestion du risque de placement évalue et surveille quotidiennement ces limites secondaires et les limites d'exposition au risque de crédit à des fins de conformité. Il présente également des rapports au comité du crédit et au comité de planification des placements sur une base mensuelle, ou plus fréquemment au besoin.

La juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés hors Bourse qui fait l'objet d'une exposition au risque de crédit, par catégorie de notation et compte non tenu de toute garantie détenue ou autres améliorations du crédit, se détaille comme suit :

Au 30 juin 2010								Au 31 mars 2010	Au 30 juin 2009
(en millions de dollars)		Titres du marché monétaire ¹	Conventions de revente ^{1,3}	Dérivés négociés hors Bourse	Placements directs dans des titres de créance de sociétés fermées ¹	Total	% du total	Total	Total
Notation	Obligations^{1,2}								
AAA/R-1 (élevé)	16 914 \$	12 767 \$	2 502 \$	199 \$	- \$	32 382 \$	56 %	29 950 \$	23 150 \$
AA/R-1 (moyen)	16 329	1 041	-	317	-	17 687	31	18 642	19 110
A/R-1 (faible)	3 492	150	1 501	145	-	5 288	9	5 792	8 407
BBB/R-2 (faible)	649	-	-	-	-	649	1	500	261
BB/R-3	279	-	-	-	541	820	1	503	-
B	-	-	-	-	1 004	1 004	2	667	-
CCC	-	-	-	-	9	9	-	5	-
Total	37 663 \$	13 958 \$	4 003 \$	661 \$	1 554 \$	57 839 \$	100 %	56 059 \$	50 928 \$

¹ Comprend les intérêts courus.

² Comprend les obligations indexées sur l'inflation.

³ Au 30 juin 2010, des titres à revenu fixe d'une juste valeur de 4 091 millions de dollars (4 088 millions de dollars au 31 mars 2010; 4 084 millions de dollars au 30 juin 2009) et dont la notation s'établissait à AAA ont été reçus à titre de garantie afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit découlant des conventions de revente (se reporter à la note 3h).

L'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est atténuée par l'utilisation d'accords cadres de compensation et de garanties. Les accords cadres de compensation sont conclus avec toutes les contreparties de manière à ce que, en cas d'inexécution, tous les montants liés à la contrepartie en défaut soient réglés sur une base nette. Des annexes visant à confirmer la situation du crédit sont négociées avec certaines contreparties et exigent que des garanties, en espèces ou sous forme de titres à revenu fixe, soient fournies à l'Office lorsque la juste valeur positive du contrat dérivé excède certains seuils. Au 30 juin 2010, les accords cadres de compensation et les garanties détenues ont contribué à réduire l'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse, la faisant passer de 661 millions de dollars à 496 millions de dollars (de 662 millions de dollars à 455 millions de dollars au 31 mars 2010; de 550 millions de dollars à 112 millions de dollars au 30 juin 2009).

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de crédit découlant des titres sous-jacents aux placements des fonds.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2010

(non vérifié)

iii) **Risque d'illiquidité** : Le risque d'illiquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. L'Office réduit son exposition au risque d'illiquidité au moyen de sa facilité de crédit non garantie (se reporter à la note 4) d'un montant de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2010; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2009) et grâce à sa capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire, des obligations négociables et des obligations indexées sur l'inflation.

L'Office est également exposé au risque d'illiquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de services de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 6). Afin de gérer le risque d'illiquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, les actifs requis pour ce programme sont retirés du portefeuille et gérés séparément dans le portefeuille de liquidités affectées aux prestations. Le risque d'illiquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

9. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement qui seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2010, les engagements totalisaient 17,7 milliards de dollars (18,0 milliards de dollars au 31 mars 2010; 22,4 milliards de dollars au 30 juin 2009).

Au 30 juin 2010, l'Office s'est également engagé à fournir à certaines filiales des facilités de crédit intersociétés d'un montant maximal de 0,5 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 mars 2010; néant au 30 juin 2009).

Au 30 juin 2010, l'Office avait pris des engagements de location et autres de 36,6 millions de dollars (39,5 millions de dollars au 31 mars 2010; 51,9 millions de dollars au 30 juin 2009) au titre de baux qui seront payés au cours des huit prochaines années.

10. INDEMNISATIONS

Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, l'Office s'est engagé auprès de ses contreparties à garantir, au 30 juin 2010, un montant pouvant atteindre 0,7 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 mars 2010; néant au 30 juin 2009) dans le cas où certaines filiales et d'autres entités ne respectaient pas les modalités de l'emprunt et d'autres ententes connexes.

Indemnisations

L'Office fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.